

## **RÉSOLUTION N° 710**

### **RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE 2023 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-troisième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 756 (23), “Rapport de la réunion ordinaire de 2023 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’objectif de la CCSQG, en tant que commission permanente du Comité exécutif, est de conseiller le directeur général de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) et de lui faciliter des échanges plus réguliers avec les États membres sur les questions administratives, financières et stratégiques, dans le but de parvenir à dégager des consensus au Comité exécutif et au Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 580 (XXXIII-O/13), a approuvé que les réunions de la CCSQG soient de préférence virtuelles, afin de tenir des sessions selon la fréquence nécessaire et d’engendrer des économies pour l’Institut ;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 660 (XL-O/20), a demandé à la CCSQG de se constituer en groupe de travail permanent élargi pour appuyer, analyser et construire une proposition de transformation intégrale de l’Institut et que, conformément à cette résolution, la CCSQG a tenu une réunion ordinaire le 26 avril 2023 ; et

Que le rapport susmentionné de la CCSQG contient des recommandations à examiner par le directeur général et par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement le rapport de la réunion ordinaire de la CCSQG de 2023.